

Cause de Béatification du Chanoine Tornay

Décret d'approbation des écrits du Serviteur de Dieu

Une bonne nouvelle, attendue depuis quelques mois, parvenait à Martigny dans la soirée du 7 décembre: le 15 de ce même mois, la Congrégation des Rites allait se réunir pour approuver les écrits du Serviteur de Dieu Maurice Tornay. Rappelons que parmi ces écrits ont été recensés: le journal du P. Tornay à Yerkalo, 7 articles publiés dans diverses revues, une prière à sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, 162 lettres.

Ainsi le huitième échelon est franchi! Il s'agit de la première étape importante annoncée le soir-même par la Radio Vaticane et publiée dans l'«Osservatore Romano».

Désormais la Cause bénéficie du «feu vert» pour marcher vers le prochain sommet important: l'*Introduction de la Cause* (13^e échelon).

Il faudra que Postulateur, Avocat et Promoteur Général de la Foi se mettent hardiment à l'œuvre... et que les imprimeurs romains tiennent leurs promesses! Alors, d'ici quatre ou cinq ans, cette étape décisive pourra nous réjouir.

Notre prochain numéro donnera le texte intégral du Décret signé le 15 décembre.

Le Vice-Postulateur

Faveurs et dons pour la Cause du Père Tornay seront publiés dans le prochain numéro.



Prière de verser les offrandes ainsi que que tous dons concernant le P. Tornay à: Cause de Béatification du P. Tornay — 1920 Martigny. Compte de chèques postaux N° 19-4894.

D'avance un grand et chaleureux merci !

Chanoine Charles Giroud,
Vice-Postulateur.